

## MAIRIE DE RUFFEC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### ● SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 ●

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	19
Date de la convocation	15/03/2024
Date d'affichage de la convocation	15/03/2024

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS :** Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Éric MOULIGNIER en faveur de Mme Nicole GAYOUX, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, Mme Nicole BOES en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS :** M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean COITEUX, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON

M. PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu le compte de gestion 2023 de l'Assainissement remis par le Comptable public,

#### DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** Le compte de gestion 2023 de l'assainissement du Comptable public est conforme au compte administratif 2023 de l'assainissement.

**ARTICLE 2 :** Approuve le compte de gestion 2023 de l'assainissement et admet le résultat d'exécution suivant :

	2022	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	999 413.72		-8 690.90	990 722.82
Fonctionnement	293 061.18	170 000.00	78 207.70	201 268.88
Total	1 292 474.90	170 000.00	69 516.80	1 191 991.70

**ARTICLE 3** : Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur sur la tenue des comptes.

**ARTICLE 4** : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le **26 MARS 2024**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

